

L'ACTION SOCIALE : UN ACCOMPAGNEMENT À TOUS LES ÂGES DE LA VIE



Responsabilité

Modernité

Innovation

Unité

Continuité

Performance

Qualité

Solidarité

Adaptabilité

Universalité

Sécurité



Le saviez-vous ?

Depuis 2000, les Caf ont contribué à la création de **119 500 nouvelles places d'accueil en structures pour la petite enfance** (crèches, haltes-garderies...).

En 2013, près de **300 000 familles** (dont plus de 120 000 enfants) et **400 000 enfants et jeunes** sont ainsi partis en vacances dans le cadre de séjours familiaux, de colonies de vacances et de camps, grâce aux aides financières accordées par les Caf.

Caisses de retraite : aider les retraités à préserver leur autonomie

L'Assurance retraite, la Sécurité sociale agricole (MSA) et le Régime social des indépendants (RSI) ont mis en place plusieurs niveaux d'actions pour aider les retraités à demeurer autonomes le plus longtemps possible à leur domicile.

L'action des caisses de retraite se décline en trois axes :

- **informer, conseiller et orienter les nouveaux retraités** (livrets d'informations, sessions de bienvenue à la retraite) ;
- **proposer des ateliers sur les thématiques du bien-vieillir** (mémoire, prévention des chutes, nutrition, adaptation du logement en coopération avec l'Agence nationale de l'habitat - ANAH...) ;
- **accompagner les personnes les plus fragiles pour leur maintien à domicile** (plans d'actions personnalisés : portage de repas, tâches ménagères, amélioration du logement...).

Par ailleurs, les caisses de retraite contribuent, en lien avec les collectivités territoriales, à favoriser le développement de logements adaptés au vieillissement, garantissant davantage de sécurité et de services.

Enfin, l'Assurance retraite, la MSA et le RSI déploient leurs actions à travers des partenariats locaux avec les centres communaux d'action sociale (CCAS), les centres sociaux et d'autres régimes de retraite de base ou complémentaires (Agirc et Arrco...).



Le saviez-vous ?

En 2013, les **101 Caf** ont consacré plus de **5 milliards d'euros** au financement de l'ensemble des missions d'action locale.

250 000 personnes ont été couvertes par la MSA en action sanitaire et sociale pour **144 millions d'euros**.

102 000 personnes ont été couvertes par le RSI en action sanitaire et sociale pour **101 millions d'euros**.

Source : caf.fr / MSA / RSI

Branche famille : des soutiens diversifiés et importants aux familles

Les caisses d'allocations familiales (Caf) et les caisses de MSA, à travers leur action sociale **et en complément des prestations légales** :

- participent au développement de services aux familles ;
- versent des aides directes supplémentaires.

Chaque Caf et caisse de MSA développe, en lien avec les partenaires (communes, associations, départements...), des **services adaptés aux usagers** afin de répondre aux besoins locaux : accompagnement des familles monoparentales ou en cours de séparation, aides à l'amélioration de l'habitat ou au départ aux vacances...

Branche maladie : un levier de lutte contre les inégalités sociales de santé

La politique d'action sanitaire et sociale de l'Assurance maladie contribue significativement, par la délivrance d'aides financières individuelles, à **faciliter l'accès aux soins**, notamment pour les assurés les plus fragiles, et à réduire ainsi les inégalités sociales de santé.

Elle vise également à favoriser le retour et le maintien à domicile des personnes malades et des personnes en situation de handicap en leur offrant des prestations d'aide à la personne et à la vie quotidienne (aides ménagères, gardes malades, aides à l'acquisition de produits et matériels spécifiques...). En 2014, l'action sanitaire et sociale maladie a représenté près de 114 millions d'euros.

